



---

**VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-125**

**RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-125  
VISANT L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA  
FIRME GADOUA DANS LE PARC INDUSTRIEL  
FRANÇOIS-LECLERC**

AVIS DE MOTION :	FAIT LE 6 OCTOBRE 2008
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	FAIT LE 20 OCTOBRE 2008
CERTIFICAT DE PUBLICATION :	LE 12 NOVEMBRE 2008
EN VIGUEUR :	LE 12 NOVEMBRE 2008

---

## **NOTE EXPLICATIVE**

*La Ville désire acquérir le terrain de la firme Gadoua dans le Parc industriel François-Leclerc. Ce terrain sera revendu à très bon prix lorsque l'offre se présentera.*

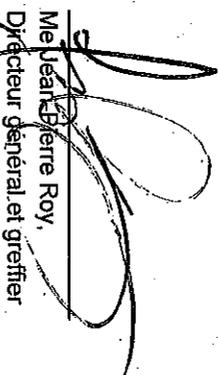
**RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-125**

**RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-125 VISANT  
L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA FIRME GADOUA DANS LE  
PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

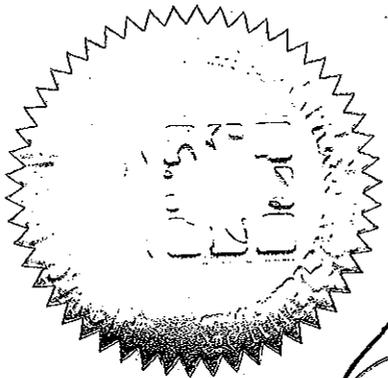
LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAUURES, PAR LE CONSEIL DE LA  
VILLE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

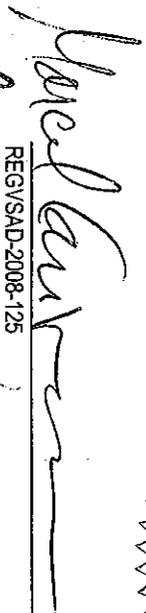
1. Le conseil décrète l'acquisition à des fins industrielles le lot 3 055 598 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, d'une superficie de 356 765,49 pieds carrés sis dans le parc industriel François -Leclerc de Saint-Augustin-de-Desmaures, suivant les termes de la promesse de vente intervenue le 30 septembre 2008 et dont copie est jointe au présent règlement comme annexe A pour en faire partie intégrante.
2. Afin de pourvoir au paiement du prix d'achat, le conseil affecte les deniers nécessaires de son fond général.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

  
Marcel Corriveau, maire

  
Me Jean-Bertrand Roy,  
Directeur général et greffier

RECONNU VÉRITABLE ET SIGNÉ POUR  
IDENTIFICATION EN PRÉSENCE DU  
NOTAIRE ET ANNEXÉ À SA MINUTE  
NUMÉRO : 15,623.



  
REGVSAD-2008-125

12-12-2008

3

COPIE CONFORME  
PAR :   
ME MICHEL Y. GAUDREAU,  
NOTAIRE

## AVIS DE MOTION



### **8b- AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO REGVSAD-2008-125 VISANT L'ACQUISITION DU TERRAIN DE LA FIRME GADOUA DANS LE PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC**

AVIS DE MOTION NO AMV/SAD-2008-125, point no 8a, séance régulière du 6 octobre 2008.

RÉFÉRENCE : REGVSAD-2008-125

*Avis de motion est, par les présentes, donné par M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement numéro REGVSAD-2008-125 visant l'acquisition du terrain de la firme Gadoua dans le Parc Industriel François-Leclerc.*